



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mars 2020, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 313-83-2020, règlement modifiant le règlement de zonage n° 313-1992 tel que déjà amendé, en vue d'encadrer la localisation et les conditions d'implantation de conteneur servant à la collecte de matières résiduelles et de modifier les dates d'installation des abris d'auto temporaires.

Objet du règlement

Le présent règlement a, sommairement, pour objet:

- l'ajout de la définition de «conteneur hors-sol et semi-enfoui»;
- l'ajout de dispositions concernant l'implantation d'un conteneur hors-sol pour la collecte de matières résiduelles;
- l'ajout de dispositions concernant l'implantation d'un conteneur semi-enfoui pour la collecte de matières résiduelles;
- l'ajout de dispositions spécifiques aux conteneurs municipaux;
- la modification des dates d'installation d'un abri d'auto temporaire qui seront dorénavant du 15 octobre au 15 mai.

Description de la zone visée

Ces modifications touchent des immeubles situés sur tout le territoire de la municipalité.

Approbation référendaire

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Période de consultation écrite

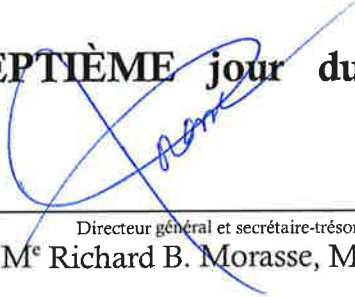
Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur l'entièreté du territoire québécois relativement à la pandémie de la Covid-19 et de l'arrêté ministériel numéro 2020-049 daté du 4 juillet 2020, l'assemblée de consultation publique prévue aux articles 125 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut transmettre ses commentaires et/ou questions par écrit avant 16 h 45, le 15 octobre 2020, à la municipalité de Saint-Paul, par courriel à l'adresse mairie@saintpaul.quebec, ou encore, en déposant les commentaires dans la boîte postale située à l'extérieur de la mairie, 10, chemin Delangis.

Pour être considérés, les commentaires et/ou questions doivent indiquer votre nom, prénom et adresse complète. Il doit y avoir la mention « Consultation écrite – projet de règlement 313-83-2020 ». Veuillez noter que les commentaires et l'identité de leur auteur seront déposés à la séance du Conseil municipal du 21 octobre 2020 et seront publics.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité de Saint-Paul à l'adresse suivante : www.saintpaul.quebec ou en faisant la demande en téléphonant au service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-759-4040, poste 232.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE deux mille vingt.



Directeur général et secrétaire-trésorier
M^c Richard B. Morasse, MBA, avocat